

**Motion du 29 avril 2024 de Mmes et MM. Alain Miserez, Luc Zimmermann, Fabienne Aubry Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Aurélien Borgeaud, Roger Gaberell et Oana Cotoi: «Pour que la place du Pré-l'Évêque contribue encore à notre pain».**

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement  
lors de la session du Conseil municipal du 29 avril 2024)

### PROJET DE MOTION

#### *Exposé des motifs*

La place du Pré-l'Évêque occupe en partie l'emplacement d'une ancienne propriété épiscopale beaucoup plus vaste et qui a été fortement réduit par le percement de l'avenue Pictet-de-Rochemont et la construction de la gare des Vollandes.

Le noble jeu de l'arc s'y exerçait dès le Moyen Age. En 1533 eut lieu, chez Etienne Daddaz, la première cène réformée. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les indiennes y installèrent leurs fabriques.

Le développement d'un espace arborisé sur le côté sud est à saluer. Cependant, ce développement entrave fortement la possibilité pour les maraîchers actifs en Ville de Genève de stocker leurs remorques et leurs marchandises.

Dans l'idée de trouver une solution pour nos maraîchers, il s'agirait d'adapter la signalétique du côté nord de la place afin de leur permettre de stocker leurs remorques et leurs marchandises.

Une interdiction de stationner les jours de marché de 4h jusqu'à 15h, les mercredis et les samedis, suffirait à ce but.

En outre, il s'agirait de pouvoir compenser les places de parking perdues pour les automobilistes tant du côté sud que du côté nord les jours concernés, en trouvant une solution de parking proche.

Considérant:

- que la perte d'espace de stationnement du côté sud de la place du Pré-l'Évêque entrave fortement les maraîchers;
- que des places de stationnement dédiées aux maraîchers sont imaginables du côté nord de la place les jours de marché;
- que les besoins en parking de voitures de tourisme doivent être assurés,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à changer la signalétique du côté nord de la place du Pré-l'Évêque, soit décider d'une interdiction de stationner de 4h à 15h, véhicules de maraîchers exceptés, le mercredi et le samedi;
- à compenser les places de stationnement modifiées et perdues;
- à étudier l'introduction d'un macaron «Maraîcher» qui permettrait aux véhicules concernés de se parquer sur toutes les places disponibles (blanches, bleues, jaunes) gratuitement.

*Annexes:*

- Positionnement géographique
- Type de changement signalétique souhaité
- Vue du côté sud de la place du Pré-l'Évêque

Positionnement géographique :



**Type de changement signalétique souhaité :**



**Vue du côté sud de la Place du Pré-l'Évêque :**

